

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 janvier 2020

DCM N° 20-01-30-17

Objet : Subventions aux associations socioéducatives conventionnées.

Rapporteur: M. le Maire

Dans le cadre de l'aide apportée aux associations socio-éducatives, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de **1 861 150 €** au bénéfice des associations socioéducatives recensées ci-après.

1. Subventions pour fonctionnement

Les associations messines ici concernées, développent leurs projets socioéducatifs pour la plupart dans des équipements municipaux mis à leur disposition dans l'ensemble des quartiers de la Ville. Devant les difficultés financières de ces dernières années liées aux baisses de subventions et au nouveau dispositif pour les emplois aidés peu adapté au recrutement dans le domaine de l'animation, la Ville a fait à nouveau le choix de maintenir le niveau de financement pour leur fonctionnement.

Les associations continuent, quant à elles, de développer leurs activités en lien étroit avec les préoccupations et besoins des habitants.

Thématique récurrente et sujet d'actualité incontournable, l'écologie a fait son entrée dans de nombreuses structures, jusqu'à devenir, dans certains cas, le fil conducteur de toutes les actions proposées tant elle est transversale et universelle. Ainsi on voit apparaître des "repair cafés", des ateliers d'échanges de savoirs et de DIY (Do It Yourself, pour apprendre à fabriquer soi-même ses produits ménagers, de beauté etc.), une ressourcerie (récupération, réparation et valorisation d'appareils en tous genres), des trucothèques (pour l'échange gratuit d'objets), des jardins pédagogiques et participatifs, un centre de ressources (regroupement d'informations, de jeux, d'outils etc. sur le développement durable). D'autres mettent en place des clubs CPN (Connaître et Protéger la Nature) et des "CDD jeunes" (Contrat Développement Durable) où les jeunes deviennent les ambassadeurs de l'écologie au sein de leur quartier en échange de places de cinéma, tickets de bus, piscine etc..

La solidarité, autre sujet fort de l'actualité citoyenne, est également au cœur des actions proposées. Epicerie et frigos solidaires, adhésion au dispositif ProxiDon (plateforme

numérique permettant aux commerces alimentaires de proximité de faire des dons aux associations), lutte contre l'isolement (fêtes et repas partagés et participatifs, samedis des amis, café social), informations sur les droits de chacun, orientation vers les bons interlocuteurs, aides administrative ou pour la recherche d'emploi...

De nombreuses actions visent également à recréer du lien social et intergénérationnel tels que des moments conviviaux, des temps de jeux et d'animations diverses dans les structures ou hors les murs dans les rues du quartier ou les cours d'immeubles, du sport en famille, du théâtre intergénérationnel, des visites régulières des enfants dans les maisons de retraites ou les résidences seniors ou encore de l'accompagnement scolaire assuré par des retraités. Une nano-brasserie a même vu le jour faisant suite à des ateliers de dégustations qui ont eu beaucoup de succès permettant ainsi de rassembler des habitants du quartier d'horizons très variés.

Concernant les Accueil Collectifs de Mineurs (ACM : périscolaire, mercredis, vacances scolaires), on constate dans presque l'ensemble des structures organisatrices une forte augmentation de la fréquentation, entraînant parfois des problématiques liées au manque d'espace. Dans ces ACM se développe également l'accueil d'enfants en situation de handicap, un réel progrès pour les familles concernées qu'il s'agira petit à petit de généraliser à l'ensemble des associations.

Dans de nombreux cas, des partenariats se mettent en place avec des associations du quartier ou des institutions (notamment dans le domaine social ou de l'éducation spécialisée) ainsi qu'entre les structures de quartiers différents (déplacement de groupes d'enfants ou de familles d'un centre à l'autre pour partager des activités). Des liens se tissent également de plus en plus avec les écoles et les collèges des territoires. Ainsi les ACM ne sont plus de simples services rendus aux familles, mais de véritables projets éducatifs auxquels enseignants et familles sont associés.

Enfin, plusieurs structures voient augmenter le nombre d'associations qu'elles accueillent. Afin de créer des interactions entre elles et avec l'ensemble des bénévoles et des usagers, elles les incitent à s'impliquer dans la vie du lieu d'accueil, à participer à des actions collectives et à mettre en place des actions transversales entre leurs différents domaines d'activité.

Concernant les infrastructures, la réouverture dans le quartier du Sablon, du centre social Le Quai entièrement rénové et agrandi est prévue pour début mars 2020 après une semaine de festivités inaugurales (spectacles, concerts, ateliers...).

D'importants travaux seront initiés pour la mise en accessibilité de la MJC de Metz-Sud et du centre social de Bellecroix, ainsi que pour la rénovation du centre Lacour qui assure désormais la fonction d'annexe de L'Agora afin d'assurer un accueil de proximité.

Compte-tenu de l'importance de l'action menée sur le territoire messin par ces associations, il est proposé de les soutenir en leur attribuant des subventions de fonctionnement pour un montant total de **1 826 830 €**. Dans la continuité des deux derniers exercices, l'aide apportée pour le financement des charges liées aux bâtiments fera l'objet d'une prochaine délibération.

2. Subventions pour le transport des enfants vers les accueils de loisirs du mercredi.

Depuis la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires qui s'est traduit par l'instauration d'une demi-journée de classe le mercredi matin, la Ville de Metz a souhaité

faciliter l'organisation des familles en garantissant la continuité de la prise en charge des enfants entre la sortie de l'école et les accueils de loisirs du mercredi après-midi.

À cet effet, les associations organisatrices qui amènent les enfants sur les lieux d'activités bénéficient d'un concours financier par groupe scolaire et par mercredi de 60 € pour celles utilisant un transport en bus et 30 € pour celles qui effectuent le trajet à pied. La continuité de ce dispositif a été votée par le Conseil Municipal de septembre 2019 pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2019. Il est proposé de le reconduire pour la période de janvier à juillet 2020.

La dépense totale des subventions pour le transport des enfants depuis les écoles vers les lieux d'accueil de loisirs du mercredi après-midi pour la période du 8 janvier au 1^{er} juillet 2020 s'élève à **34 320 €**.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment pris en ses articles L1611-4 et L2541-12

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions éducatives en direction de la jeunesse, d'encourager le développement du lien social, de favoriser l'animation des quartiers,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations conventionnées ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **1 826 830 €** :

Au titre de la mise en place d'un projet éducatif

Association	Montant versé
Association Culturelle et Sociale AGORA	347 750 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Quatre-Bornes	135 060 €
Maison de la Culture et des Loisirs	131 600 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Borny	123 030 €
Le Quai – Centre Social et Culturel du Sablon	81 100 €
Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix (ADACS)	79 980 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud	98 000 €

Espace de la Grange	77 770 €
Comité de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Centre	62 350 €
Action Sociale du Bassin Houiller (Centre Augustin Pioche)	84 250 €
CS MJC Boileau-Prégénie	31 250 €
CPN Les Coquelicots	51 000 €
Association de la Fondation Etudiante pour la Ville	44 600 €

Au titre de la mise en place d'un projet d'animation

Centre d'Animation Sociale, Sportive et d'Insertion Solidaire (CASSIS)	123 000 €
Centre Culturel de Metz Queuleu	33 250 €
Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	29 700 €
Centre de Renseignement et d'Information - Bureau Information Jeunesse	52 480 €
Eclaireuses et Eclaireurs de France	29 700 €
Famille Lorraine de Metz Devant-les-Ponts	18 000 €
Familles de France – Fédération de Moselle	12 170 €
Energies Urbaines	20 500 €
Pas Assez	16 100 €
Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire	9 700 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade	23 970 €

Au titre de la mise en place d'un projet d'accueil associatif de quartier

Association de Gestion et de Développement de l'Auberge de Jeunesse	32 500 €
Interassociation de Gestion du Centre Familial, Social et Culturel de Metz Magny	36 290 €
Association de Gestion du Centre Saint-Denis de la Réunion	1 470 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Vallières	18 000 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel et Sportif de Sainte-Barbe Fort-Moselle	4 800 €
COJFA	17 460 €

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes pour le transport des mercredis aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **34 320 €** :

Association	Montant versé
M.J.C. Metz Borny	6 600 €
Association Culturelle et Sociale AGORA	1 320 €
M.J.C. Quatre Bornes	660 €

Du Côté des Loisirs	1 320 €
Maison De la Culture et Des Loisirs	1 320 €
Association Pour le Développement des Activités Culturelles et Sociales (Centre de Bellecroix)	1 980 €
Le Quai – Centre Social et Culturel Du Sablon (Ex Mas)	3 960 €
Espace De La Grange (Centres De La Grange Aux Bois)	1 980 €
Comite De Gestion du CSC Metz Centre (Arc En Ciel)	3 300 €
Fédération Famille de France Moselle	1 320 €
M.J.C. De Metz Sud	1 320 €
ASBH pour le centre social Charles Augustin Pioche	660 €
Magny'Anim (au Centre Social de Magny)	1 980 €
Centre d'Animation Sociale, Sportive et d'Insertion Solidaire (CASSIS)	1 980 €
Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	4 620 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification, les conventions et avenants portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **1 861 150 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2020.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
 Commissions : Commission Sport et Jeunesse
 Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
 Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 32 Absents : 23 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ